

LES ISRAELITES AIXOIS DE 1830 A 1851

Sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République, les juifs ne constituent à Aix qu'une petite minorité. Ils sont, 138, en 1831 (1), 143, en 1841 (2), 126, en 1851, sur une population comprise entre 22.575 et 24.208 habitants (soit 0,61 % - 0,52 %) (3). Cette communauté qui comptait 168 personnes, en 1808, a donc perdu, en 43 ans, 25 % de ses effectifs (4). Pour beaucoup de judéo-comtadins arrivés après la Révolution, l'ancienne capitale de Provence, somnolant à l'écart des transformations du siècle, n'a été qu'une étape vite délaissée pour des places plus prometteuses.

Le recensement de 1851, qui précise la religion des individus, sert de base à notre recherche (5). Certains détails nous amènent cependant à douter de la rigueur de ce document. Dans celui-ci Joseph Alphandery est classé parmi les catholiques alors qu'il figure, en 1849 et 1861, sur la liste des notables israélites chargés de l'élection des membres laïcs du consistoire de la circonscription (6). On relève aussi deux erreurs dans la détermination du sexe de Lionel Bédarride, répertorié comme une fille, et de Noémie Crémieu, classée parmi les garçons (7). On constate, en confrontant ce dénombrement avec les registres d'état civil, qu'une dizaine de femmes appartenant à la bourgeoisie, ayant dépassé la trentaine, ou des célibataires de plus de 25 ans trichent sur leur âge, se rajeunissant par coquetterie de 3 à 7 ans (8). Ces artifices sont d'autant plus tentants que les fausses déclarations ne sont, alors, passibles d'aucune pénalité. De plus, le recensement de 1851 occulte la mobilité de la population israélite. En effet, les hommes s'absentent pour affaires ou pour accomplir leurs obligations militaires et les jeunes femmes mariées dans d'autres cités reviennent quelquefois accoucher dans leurs familles (9). Des commerçants et marchands ambulants israélites séjournent régulièrement à Aix à l'occasion des foires et des marchés. En 1845, Mr. Lang, un chirurgien-dentiste parisien, et Mr. Hirchler, un pédicure marseillais, y exercent un moment leur art (10). De nombreux jeunes israélites viennent même de très loin poursuivre leurs études à la Faculté de Droit (11). Enfin, des vagabonds et colporteurs sont de passage, autant de personnages truculents évoqués par Armand Lunel dans "Noire et Grise" et "Jérusalem à Carpentras".

Malgré ces réserves, un examen détaillé du dénombrement de 1851, complété par le dépouillement des registres d'état civil, de police, des minutes notariales ou par diverses correspondances, nous fournit un aperçu de la communauté israélite aixoise sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République.

PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES ISRAELITES AIXOIS DE 1830 A 1851

Parmi 126 israélites recensés, en 1851, on relève : 33 Crémieu, 31 Bédarride, 9 Milhaud, 8 Carcassonne, 8 Lyon, 6 Caïn, 4 Laroque, 4 Lisbonne, 4 Valabrègue, 4 Salomon, 2 Beaucaire, 2 Prateau, 1 Astruc, 1 Block, 1 Cerf, 1 Foa, 1 Levi, 1 Marthotame, 1 Montoux, 1 Naquet, 1 Ratisbonne, 1 Rodrigues-Eli, 1 Vidal. Les anciens "juifs du pape" prédominent

(1) Arch. com. Aix. F.I. art. 9.

(2) Arch. dép. Marseille. 112.V.1.

(3) Arch. com. Aix. F.I. art. 13 et D. Panzac : "Aix-en-Provence et le choléra en 1835", Annales du Midi, 1974, n° 119, p. 421.

(4) C. Derobert-Ratel : "Les israélites à Aix-en-Provence du XVIIIème siècle à 1830", in "L'écho des carrières", n° 12, 1997, p. 10.

(5) Arch. com. Aix. F.I. art. 13.

(6) Arch. dép. Marseille. 119.V.2 et 119.V.3. De même, Jacques Astruc, Claire Carcassonne et Marthe Crémieu sont recensés comme catholiques, bien qu'on ne trouve aucune trace de leur conversion dans les registres paroissiaux consultés. Mais leurs patronymes judéo-comtadins peuvent être purement "homonymiques" (Arch. com. Aix. F.I. art. 13, tome 2, fol. 248 v°, 423 v°, 432 v° et tome 3, fol. 590 v°).

(7) Arch. com. Aix. F.I. art. 13, tome 1, fol. 112 et 192 ; E.I. art. 43, fol. 6 v° et E.I. art. 48, fol. 62.

(8) Tel est le cas de Bonnefille, Josephine, Léa, Mélanie, Rachel Bédarride, Déborah, Judith et Myriam Crémieu, Hermance Lisbonne ou Marie Milhaud.

(9) De 1830 à 1851, on remarque, parmi 59 déclarations de naissances d'enfants issus de parents juifs, que les pères de 6 nouveau-nés sont absents et que les parents de 7 autres ne se "trouvent que casuellement à Aix".

(10) Mémorial des 16-20 Mars 1845, 3 Avril 1845 et 27 Novembre 1845.

(11) On compte 31 étudiants juifs, de 1830 à 1851, à la Faculté de Droit. 9 sont nés à Aix, 7, dans d'autres communes des Bouches-du-Rhône, 2 sont Carpentrassiens, 9 viennent de l'Hérault ou du Gard, 1 de Paris, 1 des Landes, 1 du Piémont et le dernier est originaire d'Alep (Arch. dép. Marseille. 1T/1895, 1896, 1897, 1898, 1899 et arch. de la Fac. de Droit d'Aix).

puisque 106 des personnes dénombrées ont un patronyme judéo-comtadin (84 %), 16, ashkénaze (12,7 %), 1, bordelais, 1, marseillais et deux, les Prateau, difficilement classable. Tous sont français, nés en France, hormis les 3 enfants Salomon, natifs de Belgique et de Hollande, mais déclarés français (12). Plus de la moitié (53,17 %) ont vu le jour à Aix. Ce pourcentage atteint 80 % chez les moins de 20 ans, mais tombe à 53,42 % chez les individus compris entre 20 et 59 ans. A partir de 60 ans, tous sont des "immigrés".

Ces 126 israélites se divisent en 32 ménages (13) ; chacun se compose donc en moyenne de 3,93 personnes. Mais ce chiffre ne rend qu'imparfaitement compte des réalités, car si des veuves et des célibataires isolés comptent pour un foyer, il existe, à l'inverse, quelques familles nombreuses (14).

La population féminine, comme sa longévité, sont supérieures à celles de sexe masculin. On compte 75 femmes (59,52 %) et 51 hommes (40,48 %). Parmi les premières, 22 ont moins de 20 ans (29,33 %) et 10, plus de 65 ans (13,33 %). Chez les seconds, 13 ont moins de 20 ans (25,49 %) et 6, plus de 65 ans (11,76 %). Le groupe des 0 à 19 ans représente 27,77 % et celui des 20 à 49 ans, 45,23 %. Si près de la moitié des individus sont dans la force de l'âge, 27 % ont dépassé la cinquantaine et 12,69 % ont plus de 65 ans (15). Le déséquilibre du sex ratio de la communauté israélite, son vieillissement et l'étranglement de la base de renouvellement de ses effectifs sont flagrants. Ces distorsions sont plus accusées que celles caractérisant la pyramide des âges de la population aixoise vers la même époque (16).

D'un point de vue matrimonial, 61,5 % des adultes sont des couples. Sur les 38 hommes de plus de 20 ans, 27 sont mariés (71 %), 7, célibataires (18,42 %) et 4, veufs (10,52%). Parmi les 53 femmes de plus de 20 ans, 29 sont mariées (54,71 %) (17), 12, célibataires (22,64 %) et 12, veuves (22,64 %). Le remariage de ces dernières est donc moins fréquent que celui des veufs (18) et la proportion de femmes célibataires (16 %) plus importante que celle des hommes (13,72 %). Les vieilles filles sont aussi plus nombreuses puisqu'on en dénombre 5 ayant dépassé la trentaine contre 1 seul vieux garçon de 36 ans. Les femmes sont en général plus jeunes que leurs maris. Les registres d'état civil nous révèlent un écart de 5 ans entre l'âge moyen du mariage des deux sexes. Il se situe vers 24-25 ans pour les filles et 29-30 ans pour les hommes. On retrouve des chiffres sensiblement analogues en France et dans le département au milieu du 19^{ème} siècle (19). Le taux de nuptialité moyen de la communauté israélite aixoise qui est de 8,44 pour mille, de 1830 à 1851, est à peu près identique à celui des bucco-rhodaniens vers la même époque (20).

Son taux de natalité, quant à lui, est de 20,14 pour mille. Il est donc très inférieur à celui de la population aixoise qui est de 27,9 pour mille, de 1841 à 1845 (21). Cette disparité résulte probablement d'une limitation des naissances que nous confirme le nombre de couples sans enfants. En effet, sur 27 couples, 7 vivent sans descendance : 2 ayant dépassé la quarantaine, leur progéniture est peut-être à l'armée ou partie fonder un foyer, mais les 5 autres sont jeunes. On constate que les juifs du nord sont plus prolifiques que les judéo-comtadins : sur les 21 enfants de moins de 10 ans, 8 relèvent du premier groupe (38 %) et 13 du second (62 %), alors qu'on ne compte que deux familles d'ashkénazes : les Caïn et les Salomon. Arrivés à Aix vers

(12) Arch. com. Aix. F.I. art. 13, tome 1, fol. 97 v°. Le séjour d'israélites étrangers à Aix est exceptionnel durant la période étudiée. Nous n'avons rencontré que le colporteur Daniel Lévi, natif de Worms, en 1832, le vénitien Eli Tedesqui, d'abord tapissier, puis concierge de la synagogue, de 1832 à 1843, l'algérienne Mazeltov Chtrit, en 1842-45, et l'étudiant en Droit syrien Moïse Altaras, en 1846 (Arch. com. Aix. E.I. art. 32, fol. 34. E.I. art. 42, fol. 85. E.I. art. 43, fol. 26 et E.I. art. 45, fol. 22 ; arch. dép. Marseille. 1T-1898).

(13) "individus ou groupes d'individus occupant un logement distinct".

(14) 19 foyers ne dépassent pas 4 personnes, 8 en comportent de 5 à 6, et 5, de 7 à 9.

(15) Cf. graphique n°1.

(16) Aix compte, en 1851, 12.863 femmes (53,14 %) et 11.345 hommes (46,86 %). En 1834, les moins de 20 ans représentent 30,9 % des habitants et les plus de 65 ans, 7,9 %. D. Panzac écrit que la pyramide d'âge de la population aixoise, en 1834, "présente une structure trapue et rétrécie à la base. Elle est festonnée de protubérances parfois considérables et montre une asymétrie prononcée, au profit de l'élément féminin" (D. Panzac, art. cit. pp. 420-423). Cf. aussi M. Gontard : "Au 19^{ème} siècle, une ville endormie" in "Histoire d'Aix", Edisud, 1977, pp. 280-281.

(17) Deux femmes mariées semblent séparées de leurs époux, ces derniers ne figurant pas sur le recensement.

(18) La même constatation s'applique à l'ensemble de la population aixoise où on dénombre 588 veufs et 1.500 veuves, en 1851.

(19) Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale, Tome XIII : "La population", Marseille, 1921, pp. 253-254.

(20) Le taux de nuptialité est de 8,20 pour mille dans le département, en 1841-1845 (cf. Les Bouches-du-Rhône, Tome XIII, op. cit., p. 249).

(21) Les Bouches-du-Rhône, Tome XIII, op. cit. pp. 216-217.

1840, ces ménages, de condition modeste, ont respectivement 4 et 5 enfants, les autres familles juives n'en ont en moyenne que 2.

De 1830 à 1851, les israélites vivent regroupés "comme toute minorité ayant l'inquiétude pour partage". Beaucoup habitent les rues commerçantes reliant le marché aux Cours Mirabeau ou Sextius. Ce quartier, proche de l'entrée de la ville, est un lieu de passage propice aux transactions. On peut y vendre et acheter aisément des céréales, des amandes, des raisins, des olives, de la garance, des chevaux, des peaux ou des laines. Dans ce centre d'affaires, les banquiers déploient au mieux leurs activités, les propriétaires rencontrent facilement leurs fermiers venus écouler leurs produits et l'on peut faire toutes ses courses. Mais on constate que les israélites se déplacent progressivement vers la rue Villeverte (Victor Leydet) qui jouxte les grands axes routiers conduisant à Marseille et aux départements voisins. Le Cours Sextius, siège d'entrepôts agricoles, le bureau de l'octroi et la poste aux chevaux situés sur la Rotonde, sont également à deux pas de "Villeverte" (22). En 1851, les 32 ménages recensés se répartissent sur 15 rues attenantes. Ils vivent concentrés dans un périmètre délimité par le cours Sextius, la rue de la Miséricorde (Clémenceau), le cours Mirabeau et la halle aux grains. Dans ce "ghetto volontaire" 4 artères rassemblent 75 personnes, soit 59,52 % de la population israélite : ce sont les rues Beauvezet (Bédarride), Miséricorde, des Tanneurs et Villeverte. Dans cette dernière, 13,25 % des riverains sont juifs, 8 foyers israélites abritent 33 personnes, soit plus du quart de la communauté. On note une présence maçonnique dans les 15 rues habitées par des juifs. 8 d'entre elles comptent aussi des protestants et 6 des étrangers (23). 17 israélites sur 34 ont pour voisin immédiat un franc-maçon et 3, un protestant. La tolérance et la convivialité des maçons peut expliquer ces rapprochements. L'adhésion de plusieurs juifs à des loges trouve sans doute, en partie, sa source dans cette mitoyenneté.

En 1851, 46 israélites déclarent avoir un métier (36,50 %). La presque totalité des hommes de plus de 20 ans (94,73 %) ont une profession car c'est à eux que revient la charge de subvenir aux besoins de leur foyer. Parmi les 38 hommes de plus de 20 ans, on dénombre : 10 propriétaires, 10 négociants, 5 marchands, 4 hommes de robe (2 avocats, 1 avoué et 1 magistrat), 2 banquiers, 2 graveurs, 1 médecin, 1 sacrificateur, 1 ministre du culte, 1 étudiant et 1 homme sans travail (24). Le jeune Milhaud, qui a 17 ans, est déjà typographe. Sur les 53 femmes de plus de 20 ans, seules 9 ont une occupation rétribuée (16,98 %). Ce sont deux propriétaires, deux lingères, deux journalières, une mercière, une marchande ambulante et la concierge du temple. Huit d'entre elles sont veuves ou célibataires. La huitième est mariée, mais son mari est sans emploi. Les femmes ne paraissent donc exercer un métier que lorsqu'elles sont dans une situation économique précaire, leur destin restant le mariage et leur univers la famille.

Dans la communauté israélite aixoise deux groupes dominant : celui des commerçants (19) et celui des propriétaires (12). Les liens sont d'ailleurs étroits entre eux puisque beaucoup de ces derniers sont des négociants ou des marchands enrichis. Certains judéo-comtadins commencent aussi à se diriger vers les carrières libérales et le service de l'Etat (5). Mais les professions de graveur, typographe, journalière ou concierge montrent que tous les juifs ne nagent pas dans l'opulence. La richesse est loin d'être uniformément répartie ; de grandes distorsions apparaissent au travers des rôles des taxes consistoriales (25) et des déclarations de succession ; si celle de Yontob-Baruch Laroque, en 1855, frôle les 350.000 frs (26), Esther Bédarride et Bengude Crémieu, en 1830, sont classées comme indigentes. Pareillement, si l'évaluation du mobilier d'un pauvre Bédarride, en 1833, se chiffre à 20 frs (27), celle de Régine et de Rébecca Crémieu tourne autour de 6.000 frs (28) et l'inventaire des biens d'Esther Valabrègue, en 1865, dure 7 jours (29). Néanmoins, en 1851, plus de la moitié des israélites aixois sont des nantis. Leur train de maison est un critère révélateur : 17 ménages sur 32 (53 %)

(22) Cf. cartes en annexe et C. Derobert-Ratel, art. cit., p. 19. Le quartier "Villeverte", très animé les jours de marché, nous est décrit par Darius Milhaud, qui l'habita, dans "Notes sans musique", Julliard, Paris, 1949, pp. 14-15.

(23) Le recensement de 1851 nous indique qu'il y a, alors à Aix, 86 protestants et 331 étrangers.

(24) Cf. graphique n° 2.

(25) Ainsi, en 1830, Michaël Bédarride paye 480 frs de taxe consistoriale et les Lyon ne versent que 14 frs (Arch. dép. Marseille. 126.V.2.).

(26) Arch. dép. Marseille. XII-Q1-7-37. A titre indicatif, un ouvrier gagne, à l'époque, 2 francs par jour.

(27) Arch. dép. Marseille. XII-Q-1-7-21, fol. 139 v°.

(28) Arch. dép. Marseille. XII-Q-1-7-46, fol. 11 v° et XII-Q-1-7-49, fol. 1.

(29) Arch. dép. Aix. 306 E/1193.

sont pourvus de serviteurs et emploient au total 34 domestiques (30). Les banquiers Crémieu et Bédarride en ont, respectivement, 5 et 6. Certains judéo-comtadins sont à la tête d'une fortune impressionnante. Tel est le cas de Michaël Bédarride qui, en 1829, paye 875 frs d'impôts (31), des Valabrègue qui dotent leur fille, en 1849, de 40.000 frs (32) ou des frères Crémieu, détenteurs d'une très riche collection de peintures (33). Quelques uns, soucieux de diversifier la composition de leur patrimoine, investissent une partie de leurs capitaux dans l'immobilier. Ils acquièrent des appartements dans leurs quartiers, des locaux commerciaux ainsi que des bastides entourées de fermes, de vignes, d'amandiers et d'oliviers où ils vont passer l'été (34). Ces biens d'agrément et de rapport, dans les alentours, leur fournissent également un refuge lors des épidémies de choléra (35). Ainsi Jacob Crémieu possède 6 maisons, 5 domaines ruraux et l'auberge de la petite Calade (36). Michaël Bédarride, logé rue de la Miséricorde, a une "folie" au Tholonet (37). Régine Crémieu, outre son hôtel particulier de la rue Villeverte, a quatre "campagnes" et une bâtisse louée à l'armée pour héberger des militaires (38). Rebecca Crémieu réunit 12 propriétés (39). Yontob-Baruch Laroque, en dehors de sa demeure de la rue Villeverte, a 4 exploitations (40). Samuel-Gad Bédarride qui habite intra-muros a une ferme, un lavoir de laine et des entrepôts (41). Cependant, si les israélites privilégient les placements agricoles, ils ne paraissent pas travailler eux-mêmes leurs terres puisqu'aucun d'eux n'est qualifié de cultivateur dans les archives consultées et leur domicile principal est situé à l'intérieur de la ville. La mésaventure arrivée à Mr. Milhaud, l'un de ces propriétaires, mérite d'être contée. En 1841, des vestiges romains ayant été découverts sur son "enclos" (42), des fouilles sont aussitôt entreprises. Elles attirent une foule de curieux qui commettent moult déprédations. Les autorités se voient contraintes d'interdire l'entrée du chantier au public et font déposer les pièces archéologiques au musée (43).

L'instruction semble beaucoup plus répandue dans la communauté israélite aixoise que dans le reste de la population (44). Ce phénomène est particulièrement net chez les hommes où on ne rencontre qu'un illettré : le cordonnier David Lyon. Du côté des femmes, l'alphabétisation est nettement plus fréquente dans la "deuxième génération" : sur 22 jeunes épouses, seule la modiste de Pertuis, Léa Milhaud est incapable de signer (45), par contre, 17 des 28 mères présentes aux noces de leurs enfants "déclarent ne pas savoir".

Le recensement de 1851 révèle le vigoureux esprit de famille des juifs aixois (46) : sur 32 foyers, 10 abritent des couples cohabitant avec au moins un de leurs ascendants et 2 des frères et soeurs d'un âge avancé. Toutes les célibataires et 10 veuves sur 12 vivent avec des

(30) L'emploi de domestiques est beaucoup plus fréquent chez les israélites que dans le reste de la population où il ne dépasse pas 13,3 %, en 1834 (cf. D. Panzac, art. cit., p. 425).

(31) Arch. dép. Marseille. 119.V.1.

(32) Arch. com. Aix. 309 E/1761.

(33) Porte : "Aix ancien et moderne", Aix, 1833, p. 191.

(34) Arch. dép. Aix. 302 E/1394, 306 E/1115 ; arch. com. Aix. G.1. art. 7, fol. 59 v°, 92 v° et Mémorial du 25 Juin 1843.

(35) Cf. D. Panzac, art. cit., pp. 431-433.

(36) Arch. dép. Marseille. XII-Q-1-7-32, fol. 135-137.

(37) Arch. dép. Marseille. XII-Q-1-7-25, fol. 112 v° et 113.

(38) Arch. dép. Marseille. XII-Q-1-7-46, fol. 11 v°-12 v°.

(39) Arch. dép. Marseille. XII-Q-1-7-49, fol. 1.

(40) Arch. dép. Marseille. XII-Q-1-7-37.

(41) Arch. dép. Marseille. XII-Q-1-7-49, fol. 89.

(42) "L'enclos" de Mr. Joseph Milhaud est situé sur la route des Alpes. Ce domaine enchanteur, couvert de fleurs et d'arbustes, est décrit par son arrière-petit-fils, le compositeur Darius Milhaud, dans "Notes sans musique" (op. cit., pp. 17-18).

(43) Mémorial des 28 Février, 14 Mars, 4 Avril, 18 Avril, 1er Mai, 23 Mai 1841, 24 Septembre 1843, 1er Octobre 1843.

(44) En 1830, le quantum d'illétrés dans les Bouches-du-Rhône est d'environ 26,87 % chez les hommes et 42,17 % chez les femmes. En 1866, le pourcentage des épouses ne sachant pas signer s'élève encore à 42,98 % dans le département (cf. Les Bouches-du-Rhône, Tome XIII, op. cit., pp. 370-371).

(45) Arch. com. Aix. E.1. art. 31, fol. 46 et I.1. art. 35, fol. 23 v°.

(46) Rappelons que les inscriptions des tombes du cimetière juif aixois témoignent de manière émouvante de ce respect familial. Mistral fut, quant à lui, touché par les marques de révérence qu'il observa chez une famille israélite. Dans "Mes origines. Mémoires et récits", il écrit : "A ce moment, le banquier Millaud qui s'était levé de table, vint, ainsi qu'il le faisait après tous ses repas, s'incliner devant son père qui, lui imposant les mains à la façon des patriarches, lui donna sa bénédiction" (Paris, Plon-Nourrit, 1906, p. 156).

parents. Chez les hommes, il n'y que le jeune marchand Simon Levi à demeurer seul. Mais, ayant pour voisins d'autres ashkénazes, son isolement n'est que relatif (47).

Cet attachement aux valeurs familiales transparaît au travers de testaments rédigés par des israélites avec un soin extrême. Cette minutie, destinée à éviter toutes contestations entre héritiers, vise aussi à assurer la sécurité matérielle des épouses au décès de leurs conjoints et le maintien du patrimoine au sein des fratries (48). Dans le même esprit, les parents, à l'occasion des noces de leurs enfants, leur font fréquemment des donations en avancement d'hoirie. Mais les contrats matrimoniaux stipulent un droit de retour en cas de décès prématuré du bénéficiaire (49). Le souci de conservation des fortunes peut contribuer à expliquer le faible taux de natalité comme certains célibats ou le non-remariage de veufs. Plusieurs tantes et oncles sans progéniture font, par là, le bonheur de leurs neveux et nièces... (50).

Les mêmes préoccupations suscitent sans doute des unions consanguines ou endogamiques : sur les 22 mariages célébrés entre israélites à Aix, de 1830 à 1851, au moins 4 sont conclus entre parents, dont un de degré prohibé (51). 17 unissent des judéo-comtadins, 3 des ashkénazes, 1, un ashkénaze et une judéo-comtadine, 1, un judéo-comtadin et une jeune fille d'origine bordelaise. Les mariages mixtes, proscrits par la loi religieuse, sont rarissimes. On n'en compte que deux (8,33 %) (52). Les préjugés des "juifs du pape" envers leurs autres coreligionnaires ne peuvent suffire à expliquer leur endogamie (53) : formant le groupe le plus nombreux, ils ont, à l'évidence, davantage de choix en son sein. De plus, leur stratégie matrimoniale paraît surtout fondée sur des considérations financières, les époux sont, à de rares exceptions près, issus de milieux socio-économiques similaires.

Trois indices laissent également deviner une volonté d'adaptation à l'environnement social, voire même un certain désir d'assimilation :

-Lors du recensement de 1851, 9 femmes et 5 hommes, appartenant tous à la haute bourgeoisie, occultent leur prénom hébraïque ou le transforment. Ainsi, l'avocat Jules-Salomon Crémieu ne se présente que sous le premier et deux Myriam déclarent s'appeler Marie. Pareillement, en 1835, Myriam Milhaud signe son acte de mariage par le diminutif de Miette (54).

-Durant la période étudiée, plus de la moitié des parents donnent à leurs enfants un prénom, au moins, semblable à ceux de leurs concitoyens non-juifs pour leur permettre d'éviter de se singulariser. Sur les 59 nouveau-nés, 24 (dont 13 garçons) reçoivent des prénoms exclusivement bibliques (40,67 %), 27 un prénom hébraïque joint à celui d'une autre origine (45,76 %) et 8 filles n'ont aucun prénom marquant leur appartenance religieuse (13,55%) (55).

-Seuls 3 hommes : David-Aaron Bédarride, Moïse-Aaron Bédarride et le Rabbin Isaïe-Samuel Digne signent encore en caractères hébraïques. L'étude de cette langue, en dépit de brillantes exceptions, semble abandonnée par la majorité de la communauté juive aixoise.

Enfin, celle-ci est animée par un grand souci de respectabilité. Cette considération guide, sans doute, l'implantation, vers 1819, de la synagogue à l'entrée de l'aristocratique quartier Mazarin, dans un local d'abord provisoire (56). Situé au n°2 de la rue Mazarine, il

(47) Recensement de 1851, fol. 249 v° et 251 v°.

(48) Arch. com. Aix. 301 E/642 ; 303 E/694 et 306 E/1193.

(49) Arch. com. Aix. 309 E/1721, 1761, 1772.

(50) Arch. com. Aix. 303 E/649, 686, 691, 694, 712, 305 E/356 et arch. dép. Marseille. 12-Q-1-16-4, 7, 16 et 17 ; 12-Q-1-7-44, fol. 189 ; 12-Q-1-7-19, fol. 175, 7-23, fol. 117, 7-24, fol. 96, 7-47, fol. 53 v°, 7-49, fol. 89.

(51) Ce mariage singulier est celui d'Emmanuel Cohen et de sa nièce Rebbbecca, en 1834, qui nécessite une dispense royale (Arch. com. Aix. I. 34, fol. 27 v°). Il n'est pas irrégulier au regard de la loi mosaïque qui n'interdit pas les unions entre nièce et oncle, mais celles entre neveu et tante (Lévitique XX, 20).

(52) Il semble également que Marie-Magdeleine Gueirard, épouse d'Elie Tedesqui, le concierge de la synagogue, soit catholique, mais nous ne trouvons pas trace de leur mariage à Aix (Arch. com. Aix. E.1, art. 43, fol. 26).

(53) Armand Lunel dans "Noire et grise" écrit : "Ainsi, moins par vraie religion que par une espèce de fierté et de répugnance ancestrales, on était particulièrement sévère sur le chapitre des mariages mixtes, un même titre sous lequel on allait jusqu'à réunir toute alliance qui n'était point contractée entre communautés méridionales selon le rite espagnol ou comtadin" (Gallimard, 1930, pp. 13-14).

(54) Arch. com. Aix. I.1. art. 35, fol. 45.

(55) Les prénoms d'origine hébraïque les plus usités sont Anna (6), d'Esther (4), Jacob (3) et Gad (3). On note également que 15 enfants reçoivent des prénoms qualitatifs tels Brunette, Belle, Précieuse, Claire, Rose, etc....

(56) Dès 1810, le Consistoire de Marseille encourageait les responsables de la communauté aixoise à choisir un nouveau local en ces termes : "Si la parcimonie est la boussole qui dirige nos coreligionnaires d'Aix, il faut laisser les choses comme elles sont ; mais si on met un peu d'amour-propre à se montrer avec décence, si on veut que le lieu saint, cette partie ostensible de notre religion et de notre culte inspire le respect et à nous et aux autres, on se départira de cet

jouxta la très sélecte loge des Amis de la Bienfaisance à laquelle appartiennent plusieurs notables juifs. Ce temple est reconstruit, meublé avec soin, puis inauguré en grande pompe en 1840 (57). A cette occasion, Joseph Milhaud, président du consistoire et arrière-grand-père du compositeur (58), déclare : "Les israélites français n'ont plus rien à envier à leurs concitoyens d'autres cultes. Enfants de la même patrie, nous jouissons tous des mêmes avantages, et désormais, il ne doit y avoir de rivalités que dans l'accomplissement des devoirs que notre commune patrie nous impose" (59). Cette même préoccupation d'honorabilité va inciter les israélites à étouffer au plus vite les inévitables querelles de personnes qui éclatent sporadiquement entre membres influents de la communauté, tels les Bédarride et les Crémieu. "Il est de notre honneur et de notre intérêt de fermer la bouche aux opposants parmi lesquels nous avons vu avec peine Mr. Hananel Crémieu" écrit le Consistoire de Marseille au consistoire central, le 7 Novembre 1831. "L'éclat et le scandale ne sont profitables à personne et la honte retombe sur celui qui les excite sans fondements..." rappelle-t-on au contestataire (60). "La voix de la conciliation est le droit chemin des honnêtes gens. Quand on peut s'en dispenser, il ne faut pas mettre le public dans la confidence et tous les moyens qui évitent le bruit entre nous sont les bons" avait-on conseillé à Joseph Milhaud quelques années plus tôt (61).

De pareilles règles de conduite vont faciliter l'insertion des israélites et leurs rapports avec les "gentils".

RELATIONS ENTRE JUIFS ET CHRETIENS

Israélites et chrétiens se côtoyant quotidiennement, des relations quelquefois conflictuelles, mais le plus souvent pacifiques, s'établissent.

•Relations affectives :

Les registres de police mentionnent, le 29 Septembre 1851, la fugue de "la femme Crémieu" en compagnie du Sieur de Castillon. La perquisition opérée par la police au domicile du suborneur reste infructueuse, les deux amants ont pris la poudre d'escampette pour échapper aux recherches. Mistral, alors étudiant à Aix, fut témoin de ce scandale qu'il évoque dans ses "Mémoires et Récits" (62).

Les deux mariages mixtes célébrés, entre 1830 et 1851, visent à régulariser des concubinages et à reconnaître des enfants. Le premier, en 1835, est celui du propriétaire septuagénaire Jacob Astruc et de son ancienne domestique Marguerite Lambert, de 33 ans sa cadette, dont il a eu 4 garçons (63). Le second, en 1842, est celui du colporteur Gad-Salomon Digne (34 ans), fils du rabbin aixois, et de la tailleuse Magdeleine Tacel (38 ans) qui ont déjà deux filles (64). L'âge avancé des époux montre que les unions mixtes se heurtent à des préjugés (65). Aucun de leurs témoins n'est juif, ce qui peut être interprété comme un signe de réprobation de la communauté israélite. Les deux époux n'ont cependant pas totalement rompu avec elle puisque le rabbin Digne et sa femme assistent au mariage de leur descendant (66) et, qu'à la mort de Jacob Astruc, en 1838, l'épicier Moïse-Menahem Milhaud devient le subrogé tuteur des quatre fils mineurs du défunt (67).

Durant la période étudiée, plusieurs enfants, déclarés nés de parents inconnus, semblent issus d'une liaison entre chrétiens et juifs. Quatre d'entre eux sont légitimés quelques années

esprit d'économie stricte qui semble nous condamner, de votre propre aveu, à ne nous montrer que comme une classe inférieure de l'ordre social".

(57) Arch. dép. Marseille. 126.V.2 : F. Guigues : "Indicateur de la ville d'Aix". Guigues, 1822, p. 25 : A. M. de la Tour-Keyrie : "Promenade d'un étranger à Aix". Makaire, 1886, p. 91 et Mémorial du 26 Septembre 1840.

(58) Cf. D. Milhaud, op. cit., pp. 11-12.

(59) Méjanes, Fonds Bruno Durand, 192 (11).

(60) Arch. du consist. central. Paris. ICC. 28. Liasse 1.

(61) Arch. nat. F. 19.11034.

(62) Arch. com. Aix. I.I. art. 14 - 29 Septembre 1851. Dans "Mémoires et récits" Mistral écrit : "Point rare qu'il y eût, au courant de l'hiver, quelque esclandre mondain, tel que l'enlèvement d'une superbe juive avec M. de Castillon qui avait su dépenser royalement une fortune, lorsqu'il fut Prince d'Amour aux jeux de la Fête-Dieu" (op. cit., p. 184).

(63) Arch. com. Aix. I.I. art. 35, fol. 34.

(64) Arch. com. Aix. I.I. art. 42, fol. 54.

(65) On remarque, dans ce sens, que Jacob Astruc habite avec Marguerite Lambert, en 1831, rue de l'Opéra. Il est le seul israélite à vivre à l'écart du quartier de ses coreligionnaires.

(66) Arch. com. Aix. I.I. art. 35, fol. 34 - 25 Avril 1835 et I.I. art. 42, fol. 54 - 12 Septembre 1842.

(67) Arch. dép. Aix. 302 E.1410.

plus tard : l'un par Joseph Mossé, le second par Elie Milhaud et Thérèse Aléazard, enfin, les deux derniers par Jacques Coulomb et Mazeltov Chtrit, native de Blida (68). Trois autres bébés abandonnés reçoivent des patronymes judéo-comtadins tels que Naquet, Cassin et Lyon (69). Enfin, en 1834, Anna Monteux met au monde un garçon dont l'identité du père n'est pas révélée, mais les témoins de cette naissance sont juifs (70).

•**Relations amicales :**

Les israélites aixois manifestent le désir de faire partager leurs joies à leurs amis chrétiens en les conviant à leurs noces. Quand le banquier Edouard Bédarride épouse à Srasbourg, le 27 Juin 1849, Léonie Ratisbonne, le journal "L'univers Israélite", qui commente l'événement, souligne "l'affluence considérable de citoyens de tous cultes" à la synagogue (71). A Aix, dix jeunes couples sur les vingt-deux répertoriés (45 %) vont jusqu'à prendre des "gentils" comme témoins (72).

Pareillement, sur les 59 déclarations de naissances enregistrées entre 1830 et 1851, 7 ont pour témoins deux chrétiens (11,86 %), et 9, un seul (15,25 %). On voit même des israélites rédiger leurs testaments et accomplir des formalités, lors de décès, en présence de non-juifs.

Cette participation de "gentils" à ces actes officiels traduit le désir d'ouverture de la communauté israélite.

On remarque que parmi les 37 témoins chrétiens mis à contribution, à l'occasion de mariages ou naissances, 16 sont francs-maçons. Certains "frères" sont sollicités à diverses reprises tels le marchand de parapluies Gardebois qui assiste, par 3 fois, son voisin Caïn, le tailleur Fayeux ou le coiffeur Richaud (73).

Des camaraderies très fortes se tissent également entre étudiants des deux confessions. Par exemple, Moïse Monteux qui fréquente la Faculté de Droit, de 1818 à 1820, est très lié avec son condisciple Thiers. Grâce aux bons offices de ce dernier, devenu sous-secrétaire d'Etat aux finances, au début de la Monarchie de Juillet, Monteux est promu receveur particulier à Nyons (74).

On peut trouver d'autres marques d'amitié dans des testaments : Nathan Beaucaire lègue, en 1831, 2.400 Frs à Ursule Brunel ; Michaël Bédarride, en 1838, et Régine Bédarride, en 1833, donnent respectivement 1.000 francs et 100 francs aux pauvres de la ville ; Myriam Valabrègue, en 1864, remet, aux dames Bendon et Daniel des couvertures en tapisserie évaluées 100 frs (75). Enfin, en 1835, 13 israélites se distinguent par leur générosité lors d'une souscription destinée aux familles aixoises frappées par l'épidémie de choléra (76).

•**Relations intellectuelles :**

Des échanges intellectuels entre catholiques et israélites existent parallèlement. Ainsi, l'Abbé Diouloufet, qui enseigne les Saintes Ecritures à la Faculté de Théologie, et Hananel

(68) Arch. com. Aix. E.1. art. 38, fol. 120 v°, E.1. art. 42, fol. 85, E.1. art. 44, fol. 69, E.1. art. 45, fol. 22.

(69) Arch. com. Aix. E.1. art. 40, fol. 87 ; E.1. art. 41, fol. 72 et E.1. art. 42, fol. 47.

(70) Arch. com. Aix. E.1. art. 34, fol. 29.

(71) Bibli. de l'Alliance Israélite. "L'Univers Israélite", 1849, pp. 553-554. La mariée est vraisemblablement apparentée au littérateur Louis Ratisbonne et aux célèbres abbés Théodore et Alphonse Ratisbonne, originaires comme elle de Strasbourg. Ces deux derniers, après s'être convertis au catholicisme, entrèrent dans les ordres. On leur doit de nombreux écrits de caractère religieux. Théodore fonda, en 1842, la congrégation de Notre-Dame de Sion dont il devint supérieur général (cf. Grand dictionnaire Larousse du 19ème siècle - Tome 13, p. 728 et C. Roudil : "L'église catholique et les juifs à Aix-en-Provence et à Marseille, de 1870 à 1939", Mémoire d'Histoire, Université de Provence, 1995, pp. 201-215).

(72) Le nombre de témoins non-juifs lors des mariages israélites varie dans ces proportions : 1 témoin chrétien : 3 mariages (13,5 %), 2 témoins chrétiens : 4 (18 %), 3 témoins chrétiens : 2 (9 %), 4 témoins chrétiens : 1 (4,5 %). Il faut toutefois préciser que cette dernière union est le fait d'ashkénazes. Il est difficile de déterminer si l'absence de témoins juifs exprime le désir d'intégration des époux dans la société aixoise ou une certaine défiance, voire un rejet des judéo-comtadins.

(73) On relève, dans les archives consultées, que le coiffeur Richaud et son épouse "s'adonnent à l'usure en prêtant surnantissement à un taux immodéré". Une perquisition opérée à leur domicile, le 10 Juillet 1822, permet de découvrir de nombreux bijoux, pièces d'orfèvrerie, paquets de linge et autres effets, portant chacun une étiquette avec le nom de leur propriétaire (Arch. com. Aix. I.1. art. 6, fol. 98). Il est permis de se demander si ce perruquier n'est pas l'intermédiaire de gros prêteurs.

(74) Arch. dép. Marseille. 1T/1894 et R. Moulinas : "Les juifs du pape en France", Les Belles-Lettres, coll. Franco-Judaïca, 1981, p. 476.

(75) Arch. dép. Aix. 303 E/712 et 309 E/1739 ; Arch. dép. Marseille 12-Q-1-7-19, fol. 175 et 12-Q-1-7-47, fol. 175.

(76) Arch. com. Aix. I.6. art. 13.

Crémieu, éminent talmudiste, ont "l'un pour l'autre une haute estime, malgré la divergence de leurs convictions religieuses". Ces deux maîtres vont assurer la formation du Marquis de Lagoy. Ce dernier, devenu un excellent hébraïsant, s'amuse à entretenir une correspondance assidue en hébreu avec son ami l'avocat Jules Crémieu. "Les moindres événements fournissent aux deux hommes le sujet d'une épître ciselée avec un art infini, pleine de sel et de verve" (77). Chacune de leurs lettres est "un modèle de goût et d'élégance" certifie Duranti La Calade (78). Une grande complicité unit Hananel, Jules Crémieu et le Marquis de Lagoy qui "se plaisent à descendre le cours Mirabeau en devisant dans la langue des prophètes, quelquefois galamment au passage d'une jolie dame" rapporte Armand Lunel (79). La riche bibliothèque d'Hananel Crémieu, avec ses quelques 320 volumes en hébreu, est sans doute un centre de recherches sans égal pour toutes les personnes férues d'études bibliques (80).

•Relations domestiques :

La communauté israélite aixoise a une taille trop réduite pour vivre en autarcie. Les divers recensements nous montrent que les juifs vivent dans le voisinage immédiat de chrétiens. En 1831, les Cohen partagent même leur maison avec une ancienne religieuse. En 1851, l'étudiant landais Eugène Rodrigues-Eli est hébergé avec un condisciple catholique par un inspecteur d'Académie protestant (81). A cette date, les 34 serviteurs des familles juives sont tous chrétiens et logent sous leur toit. Les israélites font également appel lors des accouchements à des sages-femmes ou médecins non-juifs tels les docteurs Guirand et Goyrand, un franc-maçon, dont les noms apparaissent à huit reprises sur les registres de naissances dépouillés.

•Relations d'affaires :

Les familles israélites s'adressent bien souvent à des hommes de loi chrétiens pour la défense de leurs intérêts. Les registres des notaires nous montrent juifs et "gentils" en constantes relations d'affaires, concluant de multiples transactions immobilières, commerciales ou financières (82). Les propriétaires israélites confient la gestion de leurs exploitations agricoles à des fermiers ou métayers chrétiens et les bailleurs ne prennent pas toujours en considération la religion de leurs locataires. Enfin, la clientèle des marchands ou négociants israélites est, par la force des choses, composée d'une majorité de non-juifs et leurs commis le sont fréquemment.

•Les frictions :

Néanmoins des heurts sont inévitables entre individus des deux communautés.

Le 18 Mars 1834, la jeune couturière Pauline Naquet est injuriée, puis frappée, par la femme Raoulx (83). Dans la nuit du 19 au 20 Janvier 1836, le domicile du banquier Bédarride, rue de la Miséricorde, est cambriolé. L'agent de police chargé de la surveillance du secteur, s'étant absenté ce soir là, est aussitôt révoqué par le maire pour sa négligence (84). Le 1er Octobre 1837, une altercation oppose Moïse Digne au propriétaire de son local commercial, le Sieur Trevan. Ce dernier assène à l'infortuné Digne "plusieurs coups de poing sur la figure, sous prétexte qu'il lui a cassé des vitres et fait perdre 100 francs de rente" (85). Le 6 Novembre 1837, la dame Mousquet, ayant voulu mettre fin à une bagarre entre garnements, est frappée au bras d'un coup de canif par le fils de Benestruc Carcassonne. Celui-ci, craignant les suites de cette fâcheuse affaire, déclare, pour amadouer la victime, que son petit "étant encore jeune, il fallait qu'il se venge"....(86). Le 16 Mars 1840, Nerthe Carcassonne, âgée de 23 ans, est violentée dans le quartier de la Torse. En état de choc, elle ne peut donner le signalement de son

(77) J. de Duranti-La Calade : "Les études d'Edmond de Meyran, Marquis de Lagoy", Aix, imprimerie Makaire, 1894, Musée Arbaud.

(78) Jérôme de Duranti La Calade, disciple du Marquis de Lagoy, enseigne l'hébreu à la Faculté des Lettres, à partir de 1891.

(79) A. Lunel : "Le temps retrouvé à Aix", L'Arche, 26 Janvier-25 Février 1952, p. 64.

(80) Arch. dép. Marseille. 309E/1779.

(81) Arch. com. Aix. F.I. art. 9, fol. 131 et F.I. art. 13, fol. 204 v°.

(82) Arch. dép. Marseille. XII-Q-1-7-21, fol. 40 ; 7-25, fol. 112 v° ; 7-36, fol. 9 ; 7-41, fol. 25 ; 7-49, fol. 1.

(83) Arch. com. Aix. I.I. art. 10 - 18 Mars 1834.

(84) Arch. com. Aix. I.I. art. 10, fol. 167 - 20 Janvier 1836. La rapidité de cette sanction témoigne de l'importance sociale du banquier Bédarride.

(85) Arch. com. Aix. I.I. art. 11 - 1er Octobre 1837.

(86) Arch. com. Aix. I.I. art. 11, fol. 7 - 6 Novembre 1837. Il est amusant de noter que le jeune agresseur deviendra, quelques années plus tard, graveur... (Arch. com. Aix. F.I. art. 13, fol. 287 v°).

agresseur (87). En Mars 1845, M. Lang, un chirurgien-dentiste parisien, installé provisoirement à l'hôtel Negre-Coste, n'hésite pas à attirer ses patients à grands renforts d'encarts publicitaires dans l'hebdomadaire local "le Mémorial". Un de ses confrères aixois, le docteur Audibrant, redoutant sans doute une perte de clientèle, fait paraître quelques jours plus tard une mise en garde dans le même journal accompagnée du témoignage accablant d'un malade "martyrisé" par Mr. Lang (88). Le 24 Avril 1847, des voleurs, surpris alors qu'ils opéraient dans un hôtel proche de la synagogue, jettent leurs larcins dans le jardin de la dame Carcassonne, concierge du temple. Cette honnête personne les remet aussitôt à la police (89).

Certains israélites de passage ont aussi maille à partir avec l'autorité. En 1834 et 1835, des merciers marseillais, vendant du tissu sur le marché, sans utiliser de mètre, sont rappelés à l'ordre (90). Le 3 Janvier 1836, le colporteur Jacob-Joseph Carcassonne dit Passeran est arrêté, en vertu d'un mandat du juge d'instruction d'Apt, tandis qu'il écoule sa marchandise dans un café du Cours (91). Les registres ne mentionnent pas les faits reprochés. Le 28 Mars 1837, Kissinger, un mendiant originaire du Bas-Rhin, est appréhendé (92). Le 13 Octobre 1838, Lazare-Adophe Levy, employé à l'Hôtel-Dieu, disparaît avec les économies que lui avaient confiées pour les faire fructifier onze collègues de travail (93). En 1840, deux ashkénazes sont traduits devant la Cour d'assises d'Aix. Le premier, le forçat alsacien Levi-Marx, évadé du bagne de Toulon, est condamné à 8 ans de réclusion et à l'exposition publique pour tentative d'homicide volontaire sur la personne de gendarmes (94). Le second Moïse Worms, marchand de lingerie, coupable d'avoir volé de l'argent dans une maison de Marseille, se voit infliger 5 ans d'emprisonnement (95).

Magré ces incidents, l'impression qui prévaut est que les israélites sont bien acceptés par la population aixoise dans laquelle ils tendent à se fondre. Tous peuvent recevoir un enseignement et accéder aux différents métiers. Une quinzaine sont jurés ou électeurs (96), plusieurs s'engagent activement dans la vie publique locale et arrivent même à des postes importants sans obstacles apparents. Quelques uns sont membres du conseil municipal. Jassuda Bédarride devient, en 1848, maire d'Aix et conseiller général. Gustave-Emmanuel Bédarride, nommé substitut du procureur du roi, en 1840, est promu premier avocat général, en 1848. Un certain nombre de juifs adhèrent à des cercles et des loges maçonniques où ils assurent des responsabilités. On en retrouve, également, dans des sociétés de bienfaisance et dans des institutions économiques tels le tribunal de commerce ou la chambre consultative des arts et manufactures. Des documents officiels décernent de véritables "satisfecit" à des hommes d'affaires. En Mars 1829, une note du préfet des Bouches-du-Rhône déclare que le banquier Michaël Bédarride "jouit de beaucoup de considération", qu'Hananel Crémieu, Yontob-Baruch Laroque et Joseph Milhaud sont des "négociants estimés de bonne réputation" (97). En 1831, un rapport de police nous indique que le commerçant Moïse Bédarride "est très moral et fort rangé" (98). En 1833, le sous-préfet écrit que Joseph Milhaud, est un "homme d'honneur et de probité" (99).

La presse et des intellectuels se joignent à ce concert de louanges. En Janvier 1839, le Mémorial qui publie toute une série d'articles relatifs à l'histoire des juifs au moyen-âge flétrissant les humiliations dont ils étaient alors victimes conclut ainsi cette étude : "Maintenant que les juifs sont assimilés en tous points aux autres membres de la commune patrie, et qu'une foule de rapports les rapprochent si fréquemment de nous, il n'est personne qui ne se plaise à

(87) Arch. com. Aix. I.1. art. 11, fol. 147 - 16 Mars 1840.

(88) Mémorial des 16-20 Mars 1845 et 3 Avril 1845.

(89) Arch. com. Aix. I.1. art. 13, fol. 204 - 24 Avril 1847.

(90) Arch. com. Aix. I.1. art. 10 - 6 Novembre 1834 et 4 Décembre 1835. Il semble que la population aixoise, ancrée dans ses habitudes, ait quelques difficultés à adopter le système métrique. De nombreux marchands, désireux de satisfaire leur clientèle, continuent donc à utiliser d'anciennes mesures prohibées tel le pan.

(91) Arch. com. Aix. I.1. art. 10 - 3 Janvier 1836.

(92) Arch. com. Aix. I.1. art. 10, fol. 233.

(93) Arch. com. Aix. I.1. art. 11, fol. 60 - 13 Octobre 1838.

(94) Arch. dép. Aix. 163 U/10 et Mémorial du 27 Juin 1841. Levi-Marx, avant de subir sa peine, est soumis à l'exposition publique pendant une heure, place de l'Hôtel de ville, conformément à l'article 22 du Code pénal.

(95) Arch. dép. Aix. 163 U/10.

(96) Biblio. de l'Alli. Isr. Paris. Arch. israél. de France, 1845, p. 32 et arch. com. Aix. I.6 art. 13.

(97) Arch. dép. Marseille. 119.V.1.

(98) Arch. com. Aix. I.1. art. 31, fol. 4 - 26 Janvier 1831.

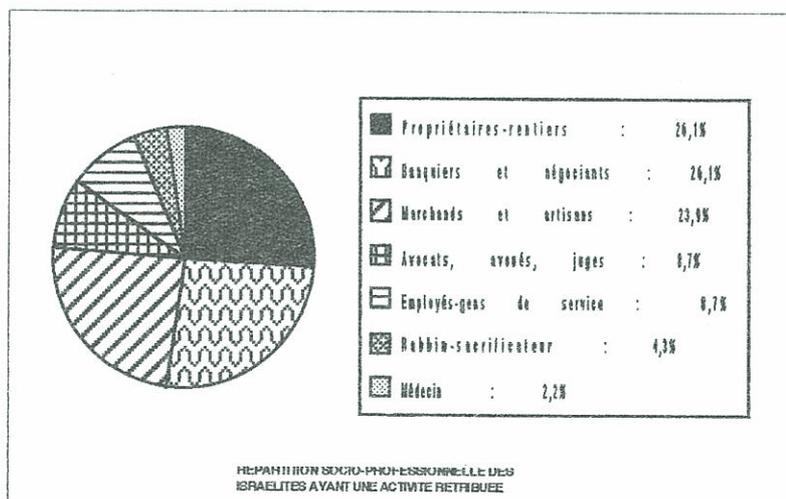
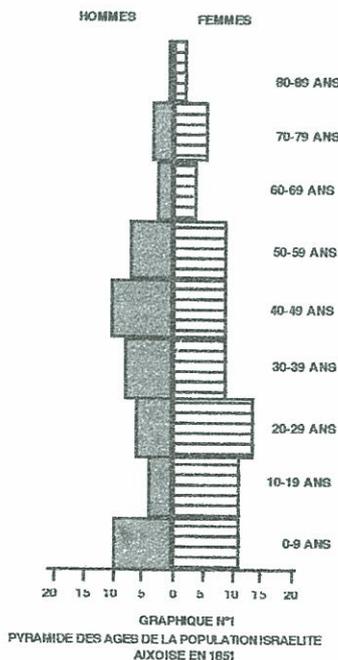
(99) Arch. dép. Marseille. 119.V.1.

reconnaître que, sauf de rares exceptions, ils se montrent de plus en plus dignes de leur régénération sociale et de leur participation à tous les droits politiques et civils" (100). En 1846, l'érudit aixois Roux-Alphéran, dans son ouvrage consacré aux rues de la ville, rend hommage à la communauté juive qui, dit-il, "compte dans son sein tant de familles honorables" (101).

Enfin, rappelons que, le 22 Septembre 1840, l'inauguration du temple de la rue Mazarine se déroule en présence des autorités de la ville et d'une foule de personnes de toutes confessions. Beaucoup, n'ayant pu trouver place dans la synagogue archicomble, doivent suivre la cérémonie de l'extérieur. Le Mémorial qui relate l'événement exprime ainsi son enthousiasme : "Nous le dirons franchement, nous aimons de pareilles fêtes, parce qu'elles sont un point de contact entre les divers cultes ; elles les forcent à s'examiner, à se connaître, elles contribuent à effacer complètement ces restes de rivalité et, malheureusement parfois, de haine religieuse si vivaces dans l'ancienne société. Israélites et chrétiens, tous doivent comprendre aujourd'hui qu'il n'y a plus en France de distinction de sectes, et qu'ils ne doivent rivaliser que dans leur désir de défendre les intérêts du pays et de hâter les progrès de la civilisation..." (102).

Sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République, les juifs aixois ne paraissent donc souffrir d'aucun ostracisme car la tonalité générale est à la tolérance et la liberté religieuse solidement garantie par les textes constitutionnels (103). Considérés comme des français à part entière, leur situation ne se différencie pratiquement plus de celle des chrétiens. Soucieux de leur respectabilité, attentifs aux valeurs familiales, animés par un très fort sens civique, une volonté de promotion et parfois même un certain désir d'assimilation, les israélites, en un demi-siècle, ont réussi à s'intégrer pleinement sur le plan social, économique, politique à la vie d'une cité pourtant réputée dévote et conservatrice (104).

Christiane DEROBERT-RATEL
Maître de Conférences à l'Université
de Toulon et du Var



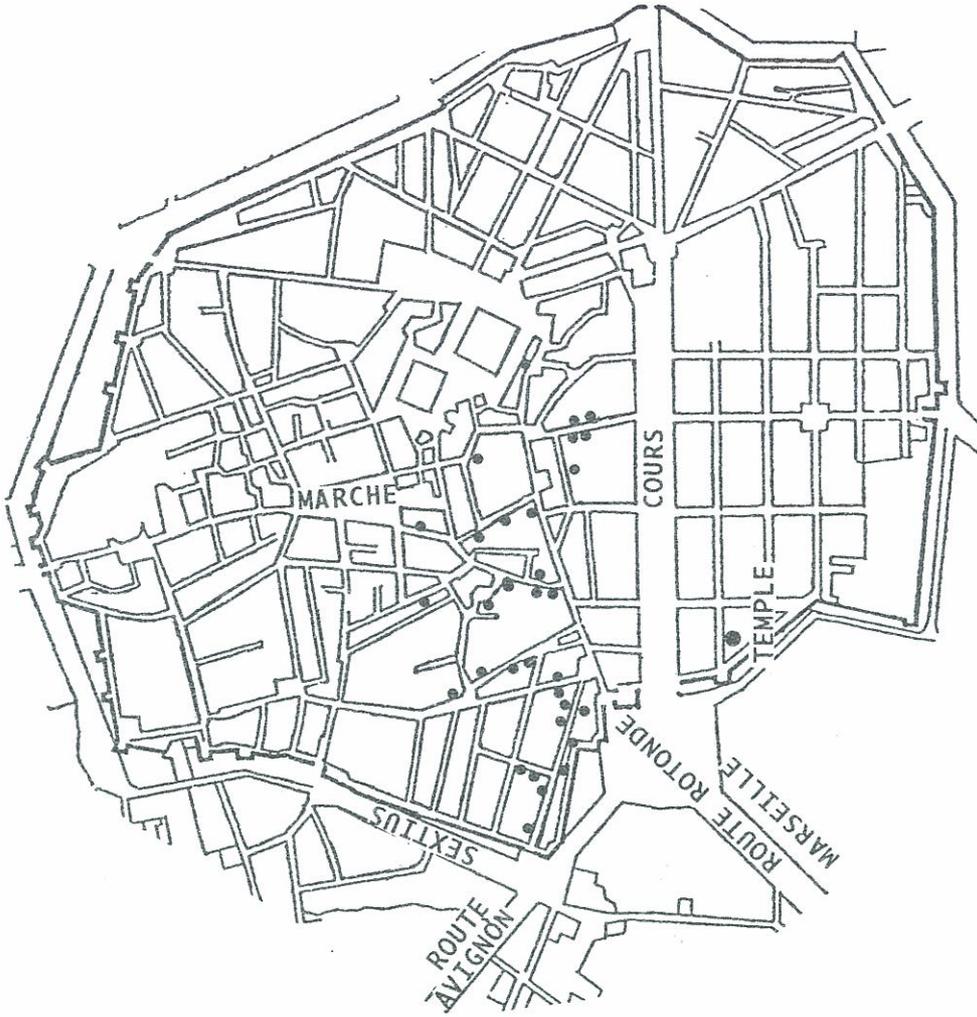
(100) Mémorial du 26 Janvier 1839.

(101) Roux-Alphéran : "Les rues d'Aix", Aix, Aubin, 1846, tome 1, p. 194.

(102) Méjanès. Fonds Pécol. Arch. Isaél. 1840, p. 596 et Mémorial du 26 Septembre 1840.

(103) Cf. art. 5 de la charte du 14 Août 1830 et art. 7 de la constitution du 4 Novembre 1848.

(104) Cf. Zola : "La fortune des Rougon", Gallimard, Folio, 1981, p.62.



CARTE N°2

IMPLANTATION DES FOYERS JUIFS A AIX EN 1851



CARTE N°1

IMPLANTATION DES FOYERS JUIFS A AIX EN 1831